

CHEMIN DE FER TRANSQUEBEC EXPRESS

Communiqué

Un premier pas vers la réalisation du chemin de fer TransQuébec Express

Sainte-Agathe-des-Monts, 21 octobre 2010. «La Commission des transports et de l'environnement recommande au Gouvernement, par la voie du Ministère des Transports en lien avec les autres ministères concernés, d'étudier la faisabilité et les conditions de succès de la réalisation du tronçon ferroviaire reliant Schefferville et Kuujjuak,... de lui transmettre un rapport sur les résultats de ses travaux d'ici le 31 octobre 2011 et d'en expliquer le contenu aux promoteurs de la pétition tout en leur en remettant une copie. »

Telle est la conclusion de la Commission parlementaire qui a entendu les promoteurs de la pétition demandant au Gouvernement d'appuyer la construction d'un chemin de fer reliant plusieurs régions du Québec, dont les régions du Nord. C'était la première fois qu'une pétition présentée à l'Assemblée nationale faisait l'objet d'une étude en commission parlementaire.

La Commission a bien reçu le projet dans son ensemble, mais a jugé que le tronçon devant relier Schefferville à Kuujjuak méritait une attention immédiate de la part du Gouvernement parce que sa rentabilité à court terme pour le développement du Nord et des communautés Innus et Inuits semble *«particulièrement prometteuse»* et parce qu'il *« permettrait de désenclaver le nord du Québec par la création d'un lien terrestre intermodal et abordable »*. En effet, comme il existe déjà un train entre Sept-Iles et Schefferville, géré par les communautés Innus, le nouveau tronçon permettrait d'établir un lien direct entre Sept-Iles, donc le Saint-Laurent, et Kuujjuak, donc la Baie d'Ungava et la voie maritime du nord, facilitant du même coup l'intégration de l'exploitation des ressources et des communautés autochtones au réseau québécois et continental. La Commission a souligné d'ailleurs que *«le chef Georges-Ernest Grégoire, chef du conseil Innu de Mani-Utennam à Sept-Iles, avait confirmé au cours de l'audition l'intérêt de sa communauté à s'associer à un tel projet ferroviaire.»*

La Corporation du TransQuébec Express estime que c'est un premier pas important vers la réalisation du TransQuébec Express. Toutefois, plutôt que de recommander au gouvernement d'accorder à la Corporation du TransQuébec Express les ressources nécessaires à l'étude de faisabilité en question, comme l'avait demandé les promoteurs, la Commission recommande que l'étude soit faite par le Gouvernement, sous l'égide du Ministère des Transports, avec mandat de remettre l'étude à la Commission et à la Corporation du TransQuébec Express avant le 31 octobre 2011. La Corporation entend donc s'adresser au Ministre des Transports pour demander d'être partie prenante à l'étude sur la faisabilité du tronçon concerné afin de s'assurer que le projet se réalise selon le concept qui a été mis de l'avant depuis le début, soit un projet de nature collective et

environnementale. *«Le projet du TransQuébec Express nécessitera d'importants investissements publics, mais il doit demeurer un projet collectif, issu de l'initiative des citoyens; la Corporation à but non lucratif qui en fait la promotion tient à en rester le maître d'œuvre et à travailler, en partenariat avec tous les acteurs concernés, les communautés autochtones et locales, les exploitants des ressources naturelles, les gouvernements et l'ensemble des Québécois »*, précise Mme Michelle Dery, présidente de la Corporation du Chemin de fer TransQuébec Express.

La Corporation entreprend présentement des démarches pour intéresser les différentes communautés autochtones et les entrepreneurs concernés à participer au projet et à son démarrage.

- 30 -

Information : Mme Michelle Dery, 819-326-8333, lucange@sympatico.ca
Roméo Bouchard, 418-492-5727, romeobouchard@sympatico.ca